

# Préface

L'égalité et la parité entre les femmes et les hommes constituent non seulement une obligation sociale et morale, mais aussi un levier essentiel du développement économique. À ce titre, la Côte d'Ivoire a fait des progrès considérables. Elle a par exemple inscrit le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa Constitution et amendé ses lois, supprimant les dispositions légales discriminatoires. Elle a mis en place des institutions chargées de concevoir des politiques publiques et des programmes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et d'en assurer le suivi. En 2015, l'école est devenue obligatoire pour tous les enfants, permettant d'amener le taux de scolarisation des filles dans le primaire au même niveau que celui des garçons. Enfin, dans le but d'accompagner l'autonomisation des femmes ivoiriennes et de mettre en œuvre des stratégies et actions pour renforcer la visibilité des femmes compétentes et leur participation à la gestion des affaires, son Excellence Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, a initié la création du Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) en 2011, tandis que Madame Dominique Ouattara, Première Dame, a mis en place le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI).

En dépit des progrès accomplis, des défis persistent. Les filles et les femmes ivoiriennes continuent de subir des discriminations simplement en raison de leur sexe, notamment au sein de la sphère familiale. Celles-ci prennent racine dans les normes et pratiques sociales discriminatoires qui existent au sein des communautés et des familles, entravant l'autonomisation des filles et des femmes tout au long de leur vie. Conscient de l'existence de tels obstacles et de leur ancrage profond, et prenant appui sur sa longue et riche relation avec le Centre de développement de l'OCDE, le gouvernement de Côte d'Ivoire s'est lancé dans une étude pays SIGI (en français, indice « Institutions sociales et égalité femmes-hommes »). En tant que Conseillère spéciale du Président de la République chargée du genre et présidente du Groupe Technique Consultatif du SIGI Côte d'Ivoire, j'ai eu l'honneur d'accompagner l'élaboration de cette étude et de mettre à profit mes 30 années d'expertise sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Afrique.

Ce rapport, qui intervient alors que la Côte d'Ivoire organise les États Généraux de l'Éducation et de l'Alphabétisation, met en relief l'impact des normes et pratiques sociales sur l'éducation des jeunes filles dans les différentes régions du pays. Ses données, son diagnostic novateur et ses recommandations ambitieuses constituent pour le gouvernement, les partenaires de développement et la société civile une référence pour l'élaboration de politiques et programmes pertinents et efficaces. Face à ce défi, de solides partenariats entre tous les acteurs concernés s'imposent. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire tient à exprimer sa reconnaissance aux responsables et équipes du Centre de développement de l'OCDE. Nous espérons que cette collaboration permettra de mettre en œuvre les recommandations du rapport afin de réaliser nos objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes et de développement durable.



*Euphrasie Kouassi Yao*  
*Conseillère spéciale du Président de la République de Côte d'Ivoire chargée du genre*  
*Titulaire de la chaire UNESCO Internationale « Eau, Femme et Pouvoir de décisions »*



Extrait de :

## Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire

### Rapport pays SIGI

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/c798990a-fr>

#### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Préface », dans *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire : Rapport pays SIGI*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/661707c8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.